



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

DFH/DI/NB/1.5.1.C.1

Le 23 novembre 1998

Excellence,

Taxe sur la valeur ajoutée – programme de travail

L'UNICE constate avec une certaine préoccupation l'absence générale de progrès dans les travaux menés au niveau du Conseil, tant en matière de simplification du régime transitoire actuel de TVA qu'en ce qui concerne la conception d'un système définitif commun. De ce fait, nombre des imperfections relevées dans le régime transitoire subsistent et constituent encore parfois un obstacle significatif pour les entreprises opérant dans l'ensemble de l'UE, et surtout les petites et moyennes entreprises.

Cette situation est insatisfaisante pour les entreprises européennes, et difficile à concilier avec la priorité qu'ont donnée les dernières réunions du Conseil européen aux initiatives de simplification et de facilitation.

Plus particulièrement, le Conseil Ecofin pourrait discuter, à l'occasion d'une de ses prochaines réunions, de la proposition de la Commission européenne visant à donner un rôle réglementaire au Comité TVA. Les milieux d'affaires attachent une grande importance à la résolution des difficultés engendrées par le manque d'uniformité dans l'application et l'interprétation, par les Etats membres, des directives TVA en vigueur. Vous trouverez en annexe, pour votre information, la réaction de l'UNICE à cette proposition de la Commission (UNICE, 12 janvier 1998).

Par ailleurs, l'UNICE insiste également sur la nécessité de progresser dans la simplification du système de remboursement de la TVA étrangère – une des principales recommandations du rapport "SLIM/TVA". Vous trouverez en annexe également la réaction préliminaire de l'UNICE à la récente proposition de la Commission sur ce sujet (UNICE, 20 novembre 1998).

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez au point de vue de l'UNICE sur ces questions importantes pour les entreprises européennes et vous prie de croire, Excellence, à l'assurance de ma plus haute considération.

Dirk F. Hudig
Secrétaire général

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent de ... auprès de l'Union européenne